

Association ADGCF

22 Rue Joubert

75009 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2018

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	2
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	3 et 4
- <i>Compte de résultat</i>	5 et 6
- <i>Annexe</i>	7 et 8
- <i>Détail bilan</i>	9 et 10
- <i>Détail Compte de résultat</i>	11 et 12
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	13 et 14
- <i>Liasse 2067</i>	15
- <i>Liasses 2033-A à 2033-E</i>	16 à 21
- <i>Annexe à la liasse fiscale</i>	22 et 23
- <i>Annexes fiscales</i>	24 à 27

SODAC

69 Impasse de la Pépinière

69240 THIZY LES BOURGS

04 74 64 05 70

Association ADGCF

22 Rue Joubert

75009 PARIS

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/09/2017 au 31/08/2018*

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

**Fait à THIZY LES BOURGS
Le 13/09/2018**

Olivier MORIN
Expert-comptable

SODAC
69 Impasse de la Pépinière

*69240 THIZY LES BOURGS
04 74 64 05 70*

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Association ADGCF
22 Rue Joubert
75009 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

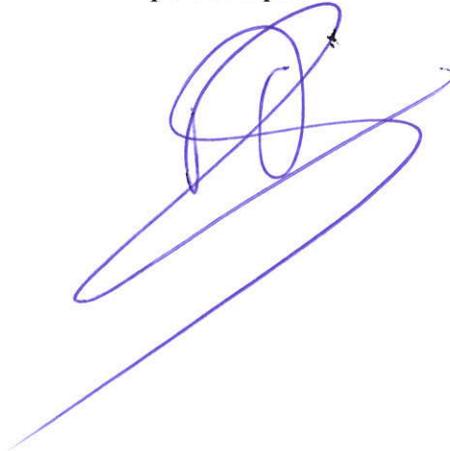
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	682 105.18 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	412 499.99 Euros
- Résultat net comptable,	(30 356.22) Euros

Fait à THIZY LES BOURGS
Le 13/09/2018

Olivier MORIN
Expert-comptable



Association ADGCF

22 Rue Joubert

75009 PARIS

COMPTES ANNUELS

SODAC

69 Impasse de la Pépinière

69240 THIZY LES BOURGS

04 74 64 05 70

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2018 12			Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I							
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	288 830		288 830	383 400	-94 570	-24.67
	Autres créances	11 323		11 323	76 437	-65 115	-85.19
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	381 953		381 953	238 377	143 576	60.23	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	682 105		682 105	698 214	-16 109	-2.31	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	682 105		682 105	698 214	-16 109	-2.31	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	575 848		531 926		43 922	8.26
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-30 356		43 922		-74 278	-169.11
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	545 492		575 848		-30 356	-5.27	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 961		8 604		45 356	527.13
	Dettes fiscales et sociales	82 653		113 762		-31 109	-27.35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	136 614		122 366		14 247	11.64
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	682 105		698 214		-16 109	-2.31

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

136 614 122 366

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/08/2018	12	31/08/2017	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	412 500		430 100	-17 600 -4.09
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	30 000		30 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	28 500		29 042	-542 -1.87
Collectes				
Cotisations	64 205		65 005	-800 -1.23
Autres produits				
Total I	535 205		554 146	-18 941 -3.42
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	293 974		317 686	-23 712 -7.46
Impôts, taxes et versements assimilés	1 502		671	831 123.81
Salaires et traitements	153 500		127 308	26 192 20.57
Charges sociales	67 277		54 779	12 498 22.82
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
Total II	516 253		500 445	15 809 3.16
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	18 952		53 702	-34 750 -64.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations	1 012		1 649		-637	-38.65
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	20		-4		24	601.79
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 031		1 645		-614	-37.31
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	6				6	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	6				6	
2. Résultat financier (V-VI)	1 025		1 645		-620	-37.67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 977		55 347		-35 370	-63.91
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 333				50 333	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	50 333				50 333	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-50 333				-50 333	
Impôts sur les bénéfices (IX)			11 425		-11 425	-100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	536 236		555 792		-19 555	-3.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	566 593		511 870		54 723	10.69
Solde intermédiaire	-30 356		43 922		-74 278	-169.11
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-30 356		43 922		-74 278	-169.11

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les soldes de partenariats à encaisser 2016 et 2017 n'ayant pas d'accord de financement ont été annulés au 31/08/2018 et comptabilisés en charges exceptionnelles. Cela explique le passage d'un excédent d'exploitation de 18 592 € à une perte nette de 30 356 € pour le présent exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La mise à disposition de locaux au personnel par d'autres associations ou par des collectivités n'a pas été valorisée dans la présentation des comptes annuels par conséquent l'évaluation des contributions volontaires n'a pas été faite.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 105 €. Ce produit déterminé par année civile étant imputable sur l'impôt sur les sociétés et l'excédent remboursable, il est compris dans les créances fiscales de ce bilan (acquis pour la dernière année civile et provisionné pour l'année civile en cours). Aucun préfinancement n'a été demandé au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 105 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- prospection de nouveaux marchés :	105
Total	105

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	90 630
Autres créances	5 159
Total	95 789

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 961
Dettes fiscales et sociales	17 263
Total	71 224

Charges et produits constatés d'avance

Néant

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/08/2018 12	Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	288 830	383 400	-94 570	-24.67
41100000 CLIENTS	198 200	182 900	15 300	8.37
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	90 630	200 500	-109 870	-54.80
AUTRES CREANCES	11 323	76 437	-65 115	-85.19
43740000 MUTUELLE ISTYA COLLECTIVIES	47		47	
43870000 PRODUITS A RECEVOIR	5 054		5 054	
44400000 ETAT IMPOTS SOCIETES	5 363	60 015	-54 652	-91.06
44586000 TVA FACTURES NON PARVENUF	753	1 317	-564	-42.83
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	105	15 105	-15 000	-99.30
DISPONIBILITES	381 953	238 377	143 576	60.23
51200100 CREDIT MUTUEL COMPTE COURANT		84 416	-84 416	NS
51200200 CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU		130 786	-130 786	NS
51200300 CREDIT MUTUEL PUBLICATIONS		23 174	-23 174	NS
51210000 CREDIT AGRICOLE COMPTE COURANT	12 786		12 786	
51210200 CREDIT AGRICOLE LIVRET	76 500		76 500	
51210300 CREDIT AGRICOLE CPTE DEPOT	137 349		137 349	
51210400 CREDIT AGRICOLE CSL ASSOCIATIO	155 318		155 318	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	682 105	698 214	-16 109	-2.31
TOTAL GENERAL	682 105	698 214	-16 109	-2.31

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/08/2018 12	Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	575 848	531 926	43 922	8.26
10120000 FONDS DE L'ASSOCIATION	568 633	524 711	43 922	8.37
10240000 APPORTS SANS DROIT DE REPRISE	7 215	7 215		
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	-30 356	43 922	-74 278	-169.11
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	545 492	575 848	-30 356	-5.27
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	53 961	8 604	45 356	527.13
40810000 FOURN FACT NON PARVENUES	53 961	8 604	45 356	527.13
DETTES FISCALES ET SOCIALES	82 653	113 762	-31 109	-27.35
42820000 CONGES PAYES	11 754	8 685	3 069	35.33
43100000 URSSAF/ASEDIC	4 391	10 895	-6 504	-59.70
43730000 CAISSE RETRAITE	2 882	4 250	-1 369	-32.20
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	5 234	3 679	1 556	42.29
44551000 TVA A DECAISSER	9 979	6 743	3 236	47.99
44571000 TVA COLLECTEE	33 033	28 233	4 800	17.00
44587000 TVA S/FACTURES A ETABLIR	15 105	33 417	-18 312	-54.80
44860000 ETATS - CHARGES A PAYER	275	17 860	-17 585	-98.46
TOTAL DETTES	136 614	122 366	14 247	11.64
TOTAL GENERAL	682 105	698 214	-16 109	-2.31

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/08/2018	12	31/08/2017	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	412 500		430 100	-17 600 -4.09
70416000 PARTENARIAT 2018	399 000			399 000
70421300 PARTENARIAT 2016			-19 000	19 000 100.00
70421400 PARTENARIAT 2017			434 500	-434 500 NS
70421500 PARTENARIAT 2017 CEE			13 500	-13 500 NS
70422200 PARTENARIAT 2018 CEE	13 500			13 500
70600000 PUBLICATIONS PARTENARIAT			1 100	-1 100 NS
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	30 000		30 000	
74000000 SUBVENTIONS	30 000		30 000	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	28 500		29 042	-542 -1.87
79100000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.	8 500		11 750	-3 250 -27.66
79101000 LIVRET			-2 708	2 708 100.00
79110000 PARTICIPATION ADCF	20 000		20 000	
COTISATIONS	64 205		65 005	-800 -1.23
75600000 COT. ADHERENTS ADHESION	35 235		36 770	-1 535 -4.17
75610000 COT. ADHERENTS ASSURANCE	28 970		28 235	735 2.60
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	535 205		554 146	-18 941 -3.42
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	293 974		317 686	-23 712 -7.46
60410000 FRAIS FORMATION COLLOQUES	82 167		100 729	-18 562 -18.43
60420000 HONORAIRES PARTENARIAT	76 015		76 418	-404 -0.53
60421000 HONORAIRES REVUE PRESSE			7 700	-7 700 NS
60422000 HONORAIRES TECHNIQUES	29 172		32 944	-3 771 -11.45
60640000 FRAIS DE SECRETARIAT	34 909		28 022	6 887 24.58
61350000 LOCATION MOBILIERE	262			262
61610000 ASSURANCE GMF			396	-396 NS
61623300 ASSURANCES SMACL	51 679		54 598	-2 919 -5.35
62260000 HONORAIRES	6 185		7 200	-1 015 -14.10
62380000 FRAIS DIVERS	158			158
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	552			552
62511000 FRAIS DE DEPLACEMENT MR LEBRAS	11 805		6 246	5 559 89.01
62621000 INTERNET			2 720	-2 720 NS
62750000 SERVICES BANCAIRES	1 069		714	355 49.76
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 502		671	831 123.81
63330000 FORMATION CONTINUE	827		671	156 23.26
63511000 CFE	675			675
SALAIRES ET TRAITEMENTS	153 500		127 308	26 192 20.57
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	150 432		121 929	28 503 23.38
64111000 GRATIFICATIONS STAGIAIRE			353	-353 NS
64120000 CONGES PAYES	3 069		5 027	-1 958 -38.95
CHARGES SOCIALES	67 277		54 779	12 498 22.82
64510000 CHARGES SUR SALAIRES	62 933		50 035	12 899 25.78
64550000 CHARGES SUR CONGES PAYES	1 556		2 145	-589 -27.47
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	254		188	66 35.11
64800000 TICKETS RESTAURANTS	2 639		2 516	122 4.86
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE	-105		-105	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2018 12	31/08/2017 12	Euros	%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	516 253	500 445	15 809	3.16
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 952	53 702	-34 750	-64.71
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	1 012	1 649	-637	-38.65
76100000 INTERETS COMPTE DEPOT	1 012	1 649	-637	-38.65
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	20	-4	24	601.79
76800000 AUTRES PROD.FINANCIERS	20	-4	24	601.79
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 031	1 645	-614	-37.31
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6		6	
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	6		6	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	6		6	
RESULTAT FINANCIER	1 025	1 645	-620	-37.67
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	19 977	55 347	-35 370	-63.91
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	50 333		50 333	
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 333		50 333	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 333		50 333	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-50 333		-50 333	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		11 425	-11 425	-100.00
69500000 IMPOTS SOCIETES		11 425	-11 425	NS
TOTAL PRODUITS	536 236	555 792	-19 555	-3.52
TOTAL DES CHARGES	566 593	511 870	54 723	10.69
SOLDE INTERMEDIAIRE	-30 356	43 922	-74 278	-169.11
EXCEDENTS OU DEFICITS	-30 356	43 922	-74 278	-169.11

Association ADGCF

22 Rue Joubert

75009 PARIS

DOSSIER FISCAL

SODAC

69 Impasse de la Pépinière

69240 THIZY LES BOURGS

04 74 64 05 70



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01092017	et clos le	31082018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Association ADGCF		22 Rue Joubert	
SIRET	5 0 9 3 9 9 7 8 8 0 0 0 2 5	75009 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
ASS DES DIRECTEURS GENERAUX DE 22 rue Joubert 75009 PARIS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	30 461
	Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/> Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15% <input type="text"/>			
	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quinquies) <input type="text"/>

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers côtées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: 1	Nom et adresse du conseil:
SODAC 69 Impasse de la Pépinière 69240 THIZY LES BOURGS Tél: 04 74 64 05 70	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 13/09/2018 Lieu PARIS
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise Association ADGCF

du 01/09/2017

Adresse 22 Rue Joubert 75009 PARIS

au 31/08/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	LEBRAS David DELEGUE	18 rue Lakanal 38000 GRENOBLE
2	PAULIN Katia DGA, dvpt, éditions et com ADG	42 Rue des martyrs 75009 PARIS
3	DUMONTEF Josiane Secrétaire administrative	74 Rue Victor Clément THIZY 69240 THIZY LES BOURGS
4	FORTOUL Chloé Assistante de direction	26 Rue Delambre 75014 PARIS
5	RANAIVOARIMANANA Njaka Chargé de mission	78 Avenue Pierre Brossolette 94170 LE PERREUX SUR MARNE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	81 149			81 149	11 805			92 954
2	60 430			60 430				60 430
3	4 680			4 680				4 680
4	1 750			1 750				1 750
5	2 423			2 423				2 423
6								
7								
8								
9								
10								
**	150 432			150 432	11 805			162 237

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩):			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑪	
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ⑫	162 237	- de l'exercice 2018 ⑬	(30 461)
- de l'exercice précédent ⑭	128 175	- de l'exercice précédent ⑮	55 242
Nom et qualité du signataire		A PARIS le 13/09/2018	
		Signature,	

QUADRATIUS Informatique

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise Association ADGCF Néant *

Adresse de l'entreprise 22 Rue Joubert 75009 PARIS

Numéro SIRET * 5 0 9 3 9 9 7 8 8 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 0 8 2 0 1 8</u>	<u>3 1 0 8 2 0 1 7</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	288 830	383 400
		Autres * (3)	072	074	11 323	76 437
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	381 953	238 377	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	682 105	698 214
		Total général (I+II)	110	112	682 105	698 214

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		575 848	531 926	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		(30 356)	43 922	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		545 492	575 848
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		53 961	8 604	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		82 653	113 762	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		136 614	122 366	
	Total général (I + II + III)	180		682 105	698 214	

RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise Association ADGCF		Exercice N clos le 31/08/2018		Exercice N-1 clos le 31/08/2017	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *		13 500	218	412 500	430 100
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226	30 000	30 000	
	Autres produits			230	92 705	94 047	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	535 205	554 146	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
		Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * :		dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	293 974	317 686
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *	243	675	244	1 502	671
Rémunérations du personnel *				250	153 500	127 308	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	67 277	54 779	
Dotations aux amortissements *				254			
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	516 253	500 445		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	18 952	53 702		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280	1 031	1 645	
	Produits exceptionnels			(IV) 290			
	Charges financières			(V) 294	6		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI) 300	50 333	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *				(VII) 306		11 425	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(30 356)	43 922		
B - RÉSULTAT FISCAL			312		314	30 356	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033,not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	105	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44, septies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, septies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, septies)	991	
	Divers ZFA (44, quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655			
Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)				138			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, septies)				990			
					342		
					350	210	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352		354	30 461	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			370		372	30 461	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A vis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Association ADGCF

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

Association ADGCF

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	30 461
Total des déficits restant à reporter	870	30 461

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports	800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	89 745
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 852
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Association ADGCF				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/09/2017		et clos le : 31/08/2018		Durée en nombre de mois		
				1	2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	412 500	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	412 500	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	64 205	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113	30 000	
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	28 500	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	122 705	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121		
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	293 712	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	293 712	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	241 493
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DFP).				117	241 493	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	412 500	Effectifs au sens de la CVAE *		
		023	0			
Période de référence		024	01/09/2017	160	31/08/2018	
Date de cessation						
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel * :				376	3	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.						

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR			90 630,05
31/08/2018 IN CLTS FACT A ETABLIR 2018	70 800,00		
31/08/2018 IN FACT CLTS A ETAB.REMB FRAIS	4 230,05		
31/08/2018 IN CLTS FACT A ETABLIR 2016	6 000,00		
31/08/2018 IN CLTS FACT A ETABLIR 2017	9 600,00		
43870000 PRODUITS A RECEVOIR			5 054,41
31/08/2018 IN IUSS 07+08/18 PAULIN	5 054,41		
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR			105,00
31/08/2018 IN PAR CICE 2018	105,00		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURN FACT NON PARVENUES			53 960,74
31/08/2018 IN FFPN SMACL		49 441,54	
31/08/2018 IN CAP HONO COMPTABLE		2 280,00	
31/08/2018 IN CAP FORMAT CONT		1 519,20	
31/08/2018 IN CAP HONO SOCIAL 2018		720,00	
42820000 CONGES PAYES			11 753,88
31/08/2018 IN Provisions pour congés payés		11 753,88	
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER			5 234,20
31/08/2018 IN Provisions pour congés payés		5 234,20	
44860000 ETATS - CHARGES A PAYER			275,00
31/08/2018 IN CAP CFE 2018		275,00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			50 333,34
31/08/2018 OD PERTE PARTENARIAT 2016	19 833,34		
31/08/2018 OD PERTE PARTENARIAT 2017	30 500,00		



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018			
Dénomination de l'entreprise : Association ADGCF			Néant
SIREN de l'entreprise	5 0 9 3 9 9 7 8 8	PME au sens communautaire	Cocher la case
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés			Cocher la case
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :			
SIREN de la société déclarante			
Dénomination de la société mère :			
SIREN de la société mère			
I - RÉDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)			
CREANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [(ligne 3 x 7 %) + [ligne 4 x 9 %]] x 10/90 + ligne 5)			214
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont préfinancement			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			1 3 063
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			2
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)			3
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			4
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			5
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage			
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)			
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement			
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés			
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice			
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)			

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

(S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe, y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG)

IV - 1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu):

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part de la participation) (report de la ligne 2 ou 4)	8	105.00
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10: - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	10	105.00
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	11	105.00

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible. Reporter en ligne 14 le résultat du calcul (ligne 12 - 13) s'il est positif, zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés)(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe + ligne 14)	15	

IV - 2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	

IV - 3. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9,10 et 11 sur la déclaration n°2042-C.

IV - 4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit

Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	18	
---	----	--

